

## ARTICLE EX-POST

# Conférence de haut niveau sur les enfants «revenants» et les détenus après leur libération

### Synthèse

La conférence de haut niveau du RAN qui s'est tenue à Luxembourg le 11 octobre 2018 a été l'occasion de présenter les pratiques actuelles et les principaux défis auxquels sont confrontés les États membres de l'UE dans la prise en charge des enfants revenant d'Irak et de Syrie, des enfants réfugiés fuyant des zones de conflit vers l'UE et des détenus libérés de prison, afin d'empêcher que les personnes condamnées pour des activités terroristes et celles qui se sont radicalisées en prison ne se livrent à des actes extrémistes violents.

Les pratiques et les points de vue échangés lors de cette conférence ont débouché sur la formulation de recommandations utiles qui pourraient permettre aux États membres de faire évoluer, au besoin, leurs politiques nationales sur ces sujets et les méthodes de coopération existantes avec leurs partenaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE.

## Introduction

De nombreuses mesures ont déjà été prises ces dernières années pour prévenir la radicalisation conduisant à la violence, tant au niveau européen qu'au sein de chaque État membre. L'UE a créé le Groupe d'experts de haut niveau de la Commission sur la radicalisation (HLCEG-R), un comité de pilotage et un groupe de travail pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent au sein de la DG Migration et affaires intérieures. Par ailleurs, le réseau des responsables politiques nationaux en matière de prévention est formalisé. Un coordinateur consacré à la prévention de la radicalisation a également été nommé. Tous ces efforts ont été déployés dans le but de créer une structure efficace et de réunir un grand nombre de parties prenantes pour relever les défis actuels qui se présentent dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, notamment dans le cas des groupes particulièrement vulnérables comme les enfants «revenants» ou les détenus à leur libération.

De surcroît, le travail du Réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN) s'est révélé essentiel **pour réunir des praticiens de première ligne** de différents États membres, leur permettant d'échanger des enseignements tirés et des meilleures pratiques. Le RAN a également réussi à **créer un cadre favorisant un dialogue constructif entre les responsables politiques, les praticiens et les chercheurs** dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent.

Dans son rapport final du 18 mai 2018 <sup>(1)</sup>, le HLCEG-R a identifié les enfants «revenants» et

réfugiés venant de zones de conflit, ainsi que les détenus condamnés pour des infractions liées au terrorisme, comme des catégories vulnérables qui nécessitent une prise en charge et un encadrement appropriés sur le court et le long termes en ce qui concerne leur réinsertion, mais également pour prévenir la radicalisation et de futurs actes de violence.

Ces dernières années, le RAN a également abordé activement les besoins des enfants «revenants» et des détenus libérés dans le cadre des travaux de différents groupes de travail du RAN (à savoir RAN Jeunes, familles et communautés (RAN YF&C), RAN Santé et services sociaux (RAN H&SC), RAN Éducation (RAN EDU) et RAN EXIT). Le RAN a également produit plusieurs documents, guides et perspectives sur les modèles et les enseignements tirés concernant la prise en charge de ces deux catégories vulnérables afin de soutenir le travail de nombreux praticiens et responsables politiques; ces éléments sont énumérés à la fin du présent document.

La Conférence de haut niveau qui s'est tenue à Luxembourg le 11 octobre 2018 représente une étape supplémentaire dans l'établissement d'une approche globale et holistique en faveur des enfants et des prisonniers libérés. Elle a rassemblé des ministres, des représentants de la Commission européenne, des hauts fonctionnaires des États membres et des praticiens de première ligne pour parler des moyens d'échanger des points de vue sur les modèles existants, les pratiques, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir. Le présent article ex-post fait la synthèse

---

<sup>(1)</sup> Voir le [Rapport final](#) du Groupe d'experts de haut niveau de la Commission sur la radicalisation (HLCEG-R), 18 mai 2018.

des **recommandations** et des **meilleures pratiques** formulées lors de la réunion.

Cette conférence a permis d'identifier certaines **lacunes** et **défis futurs**, en vue de trouver des solutions et de formuler des recommandations pour renforcer les partenariats entre les acteurs en charge des enfants «revenants» et des détenus libérés.

Il est toutefois vivement recommandé de poursuivre les efforts pour améliorer les modèles de coopération existants. Il existe plusieurs manières de le faire:

- 1) **En améliorant le travail collectif** de toutes les parties prenantes. Il est indispensable de trouver un moyen efficace de réunir ces participants afin de promouvoir des pratiques de travail communes et ainsi relever les défis actuels.
- 2) En établissant **(davantage) de liens au sein des différents groupes de parties prenantes** qui existent dans les États membres et entre eux:
  - ceux qui sont en première ligne, comme la société civile et les ONG;
  - les responsables politiques (l'administration aux niveaux national, régional, municipal et communautaire).Des approches descendantes et ascendantes sont nécessaires.
- 3) En améliorant la **coopération avec les pays non membres de l'UE** (en particulier les pays des Balkans occidentaux et les pays MENA) et **les partenaires internationaux** (tels que l'ONU, le Forum européen pour la sécurité urbaine, etc.) qui sont confrontés aux mêmes défis en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, afin d'atténuer cette menace.

## **I. Les enfants «revenants» et les enfants réfugiés en provenance de zones de conflit**

Les enfants «revenants» et les enfants réfugiés en provenance de zones de conflit constituent des catégories particulièrement vulnérables. Ce qui inquiète, c'est leur vulnérabilité en tant que victimes et en tant que menaces potentielles (futures) qu'ils représentent pour la sécurité.

Lors de cette conférence de haut niveau, deux catégories d'enfants élevés dans des environnements extrémistes ont été considérées:

1. **les enfants qui ont quitté l'UE** (avec ou sans leur famille, principalement des adolescents dans le deuxième cas de figure) pour vivre dans un territoire tenu par Daesh, **ainsi que ceux qui y sont nés de parents européens**, et sont revenus soit seuls, soit avec l'un de leurs parents ou les deux;
2. **les enfants non européens** qui arrivent en Europe **en provenance d'un territoire tenu par Daesh ou d'autres zones de conflit en tant que réfugiés**, soit avec leur(s) parent(s), soit non accompagnés.

On estime que 1 400 enfants européens sont encore en Irak et en Syrie. Environ 600 d'entre eux sont nés dans cette région et sont âgés de moins de 5 ans. D'autres ont quitté l'UE avec leur famille ou seuls à des âges différents. En outre, on estime qu'une centaine d'enfants se trouvent encore dans des camps de détention en Irak, en Syrie ou dans d'autres pays, seuls ou avec l'un de leurs parents ou les deux (la Belgique a signalé 15 enfants détenus et les Pays-Bas 20). Certains de ces enfants retourneront probablement tôt ou tard dans leur pays d'origine ou dans celui de leurs parents.

L'une des questions clés est de savoir ce que les États membres doivent faire pour ces enfants. La plupart abordent cette question au cas par cas, en tenant compte à la fois de l'intérêt supérieur de l'enfant et de préoccupations liées à la sécurité, principalement:

- 1) Est-il préférable de rapatrier l'enfant le plus tôt possible, que ce soit pour des raisons de sécurité que pour son bien-être?
- 2) Est-il toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant de rapatrier la mère et l'enfant (si la mère pose un risque pour la sécurité)?

Par exemple, la France œuvre au retour des enfants détenus par les forces kurdes syriennes et appartenant à la catégorie des combattants étrangers français présumés, mais laissera leurs mères qui font l'objet de poursuites de la part des autorités locales. Les autorités françaises préparent le rapatriement des enfants au cas par cas, en fonction de l'acceptation par les mères de la séparation avec leurs enfants. On dénombre en Syrie une quarantaine de mères et environ 150 mineurs. La grande majorité des enfants ont moins de cinq ans.

La France fait partie des pays qui considèrent que reporter le rapatriement de ces enfants (qui pourrait être encore repoussé de nombreuses années) pourrait avoir pour conséquence d'accentuer leur victimisation et leur radicalisation, sous l'influence de leurs parents radicalisés, de Daesh ou d'autres groupes djihadistes locaux. Cette attente pourrait également réduire le succès des programmes de réintégration et de resocialisation à leur retour. Ces enfants seront davantage sujets à la colère et

à la déception face à la société occidentale et, par conséquent, probablement moins enclins à la réintégration et à la resocialisation.

Par ailleurs, l'UNICEF <sup>(2)</sup> signale que quelque 32 000 enfants réfugiés et migrants sont entrés en Europe en 2017, dont au moins 17 500 enfants non accompagnés et séparés. Environ 19 500 enfants réfugiés et migrants ont également rejoint l'Europe par les routes de la Méditerranée orientale, centrale et occidentale entre janvier et septembre 2018, nécessitant protection, services et solutions durables.

L'une des conclusions générales de cette Conférence de haut niveau est que **tous les enfants venant d'Irak, de Syrie et d'autres zones de conflit sont avant tout des victimes qui ont subi un traumatisme important. Selon leur âge, leur sexe, le type de traumatisme et la période d'exposition, ces enfants ont besoin de soins et de traitements adéquats à court et à long termes.**

### **Comment assurer la bonne prise en charge des enfants**

L'une des principales recommandations de cette Conférence concernant la bonne prise en charge des enfants «revenants» consiste à **reconnaître rapidement et précisément** les besoins des enfants et à créer un **système de prise en charge interinstitutionnelle efficace et holistique.**

Afin de bien identifier leurs besoins, il est recommandé dans un premier temps de différencier: (1) l'âge et le sexe, et (2) le type de traumatisme et la durée d'exposition.

---

<sup>(2)</sup>Voir le compte rendu de situation [et les notes d'information de l'UNICEF sur les enfants réfugiés et migrants](#).

Ces enfants peuvent être divisés en **trois groupes d'âges, chacun nécessitant une approche** et un type d'intervention différents:

1. **les adolescents ou jeunes adolescents** (10-17 ans)
2. les enfants préscolarisés et les jeunes enfants (4-10 ans)
3. les bébés et les nourrissons (0-3 ans)

La distinction entre les sexes est importante en raison de l'expérience différente que les filles (abus sexuels) et les garçons (enfants soldats) ont pu connaître pendant leur séjour dans des zones de conflit.

Outre les traumatismes infligés dans ces zones de conflit, les enfants «revenants» sont souvent confrontés à de nouvelles expériences traumatisantes avec les autorités locales et la société, ainsi qu'à la séparation de leurs parents, au manque de soutien familial, à la stigmatisation et à l'isolement social, à l'exposition à des valeurs et des visions du monde opposées, ou à des problèmes de santé mentale.

Les mesures mises en œuvre doivent donc leur épargner tout traumatisme supplémentaire. Par exemple, si la séparation des parents est inévitable, il est préférable que la tutelle de l'enfant soit accordée à des membres de la famille plutôt qu'une famille d'accueil. L'expérience de la France montre qu'il est possible d'éviter une séparation traumatisante des parents à l'aéroport en amenant des membres de la famille à qui l'enfant sera confié plutôt que des professionnels (que l'enfant ne connaît pas) des services sociaux. Les parents sont désormais également tenus de préparer leurs enfants à la séparation. Les enfants allaités peuvent aller en détention avec leur mère si aucun lien négatif ne se manifeste avec elle.

En outre, un système d'évaluation de la santé physique et mentale est appliqué pendant trois

mois pour les enfants qui reviennent en France. Environ 500 enfants français ont été emmenés en Irak et en Syrie (dont 40 % ont moins de quatre ans). Pour ces enfants, il est important de créer un dossier d'antécédents (qui contient des renseignements sur les parents, l'expérience de l'enfant et son exposition à la violence, les relations avec les grands-parents et les autres membres de la famille, etc.).

Un autre exemple de bonne pratique concerne le *plan de retour* mis en œuvre aux Pays-Bas, pour chacun des 175 enfants néerlandais en Irak et en Syrie. Ce plan est établi avant le retour de l'enfant, avec des actions détaillées, des contacts et des informations sur les personnes à qui un enfant peut être confié et le type de soutien dont elles ont besoin.

La combinaison des traumatismes causés dans les zones de conflit et après l'arrivée peut avoir des conséquences durables sur le bien-être de l'enfant, sa santé mentale et son sentiment de stabilité. L'expérience actuelle avec les enfants «revenants» montre que la quasi-totalité d'entre eux ont été confrontés à des événements susceptibles de provoquer un stress post-traumatique. Ils souffrent de différents troubles, tels que la dépression, des troubles du sommeil et des troubles relationnels, l'anxiété et des problèmes de développement personnel.

Par conséquent, un **système de prise en charge interinstitutionnel efficace** devrait être mis en place pour offrir une approche holistique à tous les enfants. Il doit prévoir des examens de santé mentale adéquats, des soins immédiats et un **soutien à long terme** qui incluront **la protection de l'enfant, la scolarisation, une aide sociale, des services de santé primaires et des services de santé mentale**, ainsi que le soutien des familles et des communautés.

**Un programme spécial de prise en charge des enfants réfugiés est également nécessaire.** Outre les expériences traumatisantes passées, les mauvaises conditions de traitement dans les camps de réfugiés ou le statut incertain dans les pays d'accueil, ces enfants sont exposés à des risques encore plus grands d'exploitation par des passeurs et des trafiquants d'êtres humains, d'abus (sexuels) et autres formes graves de violence durant et après leur voyage. La plupart des États membres de l'UE n'ont pas encore mis en place de programmes spécifiques pour les enfants réfugiés provenant de zones de conflit.

Certains disposent de procédures très détaillées sur la manière de prendre en charge les enfants «revenants» ou réfugiés en provenance de zones de conflit. Voici les enseignements tirés de l'expérience de la Belgique, de la France et des Pays-Bas:

- Établir un plan de prise en charge approprié tant pour les enfants «revenants» que pour les réfugiés en provenance de zones de conflit. Adapter un plan de prise en charge individuel aux besoins spécifiques (parfois différents) des enfants «revenants» et réfugiés.
- Répondre à la fois aux besoins des enfants et aux préoccupations potentielles (futurs) en matière de sécurité en procédant à une évaluation adéquate à court et à long termes de leur bien-être, de leurs besoins, de leur vulnérabilité et de leurs facteurs de risque potentiels.
- Une coopération interinstitutionnelle et une approche holistique sont indispensables, de même qu'une bonne coopération entre les institutions compétentes des organes de protection et de sécurité des enfants.
- Garantir à chaque enfant une prise en charge psychologique et sociale individualisée en fonction de son âge et de son sexe.

- Effectuer régulièrement des tests médicaux et psychologiques adaptés aux enfants. Les problèmes de santé mentale devraient être identifiés par des praticiens compétents, formés pour détecter le stress post-traumatique chez les enfants.
- Maintenir l'enfant «revenant» dans sa famille (avec ses grands-parents ou des parents proches, s'il n'est pas radicalisé), ou dans une famille d'accueil.
- Scolariser les enfants «revenants» et réfugiés dès que possible, mais veiller à la préservation de leur confidentialité afin d'éviter toute stigmatisation.
- Former les professionnels et les familles (d'accueil), afin qu'ils puissent acquérir des compétences spécifiques et apprendre à assurer une prise en charge appropriée et à détecter non seulement le stress post-traumatique et tout autre traumatisme, mais aussi les premiers signes de radicalisation des enfants «revenants» et réfugiés.

Une socialisation et une réintégration inappropriées ou inadéquates peuvent rendre les enfants plus vulnérables à la radicalisation ou à la victimisation future par la propagande terroriste et extrémiste, l'endoctrinement et le recrutement. Il est donc important de favoriser la résilience chez ces enfants.

### **Comment favoriser la résilience à long terme des enfants «revenants» et des enfants réfugiés?**

Pour atteindre la résilience souhaitée, il est important de développer des outils appropriés pour évaluer à la fois les progrès et l'efficacité des méthodes d'intervention appliquées.

Lors de cette conférence, il a été convenu que les quatre conditions préalables suivantes doivent être réunies afin de minimiser les obstacles à la

mise en œuvre et au succès des plans de réinsertion des enfants:

### **1) Un cadre juridique et une organisation applicables aux niveaux national et local**

Des approches nationales de prévention de la radicalisation conduisant à la violence, présentées lors de la Conférence par les ministres, comprennent **des stratégies, des plans d'action, des directives et des protocoles** qui aident à orienter les interventions en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent à long terme. Elles illustrent également la diversité des approches dans les différents États membres, ainsi que les différentes structures organisationnelles et les défis auxquels ils sont confrontés (en fonction du niveau de menace et des ressources utilisées).

Il n'existe pas de stratégie unique, car les compétences et les politiques nationales et locales varient considérablement d'un pays à l'autre, tout comme il n'existe pas de stratégie qui puisse être appliquée à tous les enfants de la même manière.

Apprendre les uns des autres est donc très important, surtout sur les moyens:

- de créer des directives, des manuels et des trousseaux d'outils pour être plus précis et prodiguer des instructions concrètes aux praticiens sur la façon de gérer des cas concrets;
- d'établir des approches locales soutenues à l'échelle nationale, adaptées au contexte et aux circonstances locales et conçues en fonction des différents âges, genres et traumatismes subis par les enfants.

Lors de cette conférence, les efforts considérables déployés aux Pays-Bas ont été présentés comme une bonne pratique sur la manière d'aider les collectivités locales à assurer leur fonction dans la prévention de la radicalisation conduisant à la

violence. Les autorités néerlandaises n'ont cessé de souligner l'importance de la prévention et se consacrent actuellement à la création d'équipes locales d'intervention en multi-coopération.

Les enseignements tirés des expériences passées montrent l'importance d'un investissement continu dans le maintien des connaissances et des efforts dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent, même lorsque le niveau de menace est faible. Il est également important d'évaluer constamment les interventions et les stratégies pour les adapter aux nouvelles circonstances. Pour gagner en efficacité, il est recommandé d'échanger les premières expériences et les enseignements pratiques à tous les niveaux: entre les différents professionnels, entre les politiques et les pratiques, et avec les différentes municipalités locales, mais aussi avec les autres États membres.

Ces derniers réclament un effort plus collectif pour relever les défis liés à la prise en charge des enfants «revenants» et réfugiés, et pour améliorer les méthodes de coopération existantes avec les partenaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE.

### **2) La création de conditions favorables pour tous les professionnels et la coopération et l'échange d'informations entre les différents organismes**

L'expérience des États membres présentée à la Conférence a fait apparaître les nombreux **défis auxquels se heurtent les éducateurs** lorsqu'ils s'occupent d'enfants «revenants» et d'enfants

réfugiés<sup>(3)</sup>, en raison de leur manque d'expérience avec les enfants qui vivent dans un environnement extrémiste. Une structure d'appui viable doit être mise en place tant au niveau des politiques que de la pratique (par exemple, mettre en œuvre de nouveaux programmes d'enseignement et faciliter l'accès des praticiens aux compétences et à la formation).

Il est donc recommandé de développer:

- des programmes de formation pour tous les professionnels de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, afin de développer les compétences nécessaires (y compris sur la manière de reconnaître les premiers signes de radicalisation);
- des ateliers à l'intention des éducateurs, afin de partager des expériences, des meilleures pratiques et des informations précieuses sur les besoins des enfants et d'autres enjeux.

Par ailleurs, pour être efficaces, les mesures de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent reposent sur la coopération de multiples acteurs<sup>(4)</sup> et l'échange d'informations entre les agences concernées. Pour **améliorer le système de gestion de l'information**, les actions suivantes sont recommandées:

- Instaurer un mécanisme d'échange d'information entre les professionnels de différents services (sécurité, santé et psychologie), afin de **partager les informations** qui sont essentielles pour établir un plan approprié pour la prise en charge à long terme d'un enfant.

---

<sup>(3)</sup> Le Manifeste du RAN sur l'éducation fournit aux éducateurs des recommandations sur la manière de traiter la radicalisation et l'extrémisme dans les écoles. Voir aussi le Manuel du RAN sur les [Interventions destinées aux personnes qui rentrent dans leur pays](#)

- Lorsqu'une surveillance à long terme en matière de sécurité se révèle nécessaire, des protocoles de conservation des archives et des dossiers dans les bases de données doivent alors être établis, conformément aux réglementations relatives à la **protection des droits** et de la **vie privée de l'enfant**.

Les questions suivantes doivent faire l'objet d'une discussion plus approfondie: (1) comment partager les informations protégées par des lois spéciales et (2) la nécessité de faire connaître les dispositions relatives au **secret professionnel**. Bien que l'échange d'informations soit fondamental pour améliorer l'efficacité du travail de tous les professionnels, il est également essentiel de protéger la vie privée de l'enfant, et ainsi lui éviter toute stigmatisation et tout étiquetage.

### **3) Un soutien approprié aux familles élargies et aux communautés**

La réinsertion à long terme a pour objectif ultime de garantir la stabilité des enfants «revenants» en leur **offrant un environnement sûr et sécurisé, en leur permettant de bénéficier d'un soutien familial** (si possible), **et en établissant des liens entre les familles et les communautés**.

Quel rôle les parents doivent-ils jouer dans la réinsertion et la socialisation des enfants? Les États membres partagent des approches et des expériences différentes au cas par cas, sans pour autant disposer d'une approche générale.

Un accompagnement ou un contact direct avec les parents pendant le processus de resocialisation

[d'origine: les combattants terroristes étrangers et leur famille, juillet 2017](#), pp. 78-79.

<sup>(4)</sup> Le projet «GO!» en Belgique constitue un bon exemple de pratique.



n'est pas toujours possible. Leur implication dépend des relations parents-enfants, de l'influence qu'ils ont sur leurs enfants et d'autres circonstances (par exemple, s'ils sont radicalisés ou emprisonnés).

La participation de membres de la famille proche ou élargie présente alors de nombreux avantages. Elle peut procurer aux enfants un sentiment de sécurité et de stabilité, ainsi qu'un sentiment d'appartenance à la famille. Dans une famille musulmane non radicalisée, un enfant peut acquérir des croyances religieuses non violentes et rejeter les éléments violents qui lui ont été inculqués.

Les relations familiales au sein de la communauté au sens large sont importantes à la fois dans l'intérêt des enfants et pour jeter les bases d'une sécurité communautaire globale. Il est donc important d'instaurer la confiance et d'encourager le dialogue entre toutes les parties prenantes (famille, communauté, autorités locales, chefs religieux, etc.).

Des mentors et des coachs pour les parents, ainsi que des chefs communautaires et religieux respectés, qui peuvent jouer un rôle important dans le mentorat de l'enfant, ont une fonction essentielle dans la déradicalisation et dans les efforts de désengagement.

#### **4) Reconnaître les traumatismes et renforcer la résilience**

On estime à 600 le nombre d'enfants nés en Irak et en Syrie de parents européens, âgés de moins de cinq ans. Ces enfants ne peuvent pas encore être radicalisés, en raison de leur âge, et ne posent donc aucun problème de sécurité. Au contraire, les enfants de cet âge parviennent facilement à apprendre un nouveau comportement lorsqu'ils sont placés dans un environnement avec des normes et des valeurs différentes. Ils ont

également les meilleures chances d'avoir une enfance normale et de développer une résilience à long terme à la radicalisation et à la violence. L'expérience des Pays-Bas avec les enfants «revenants» a montré que la résilience des enfants peut être efficacement renforcée en leur offrant un environnement sécurisé, sûr et prévisible.

Cependant, les effets possibles d'un traumatisme sur les enfants pourraient se traduire par un (nouveau) retour à la violence, et ce plusieurs années après l'événement traumatique.

Cela souligne la nécessité de former à reconnaître les traumatismes toutes les personnes travaillant avec des enfants «revenants» et des enfants réfugiés élevés dans des environnements extrémistes. On ne dispose pas encore de suffisamment d'indicateurs sur les effets négatifs à long terme des traumatismes auxquels on peut s'attendre à l'avenir, en raison de l'absence de recherches scientifiques fondées sur des données probantes et du caractère relativement récent de ce phénomène. Les enseignements tirés des conflits du passé pourraient faire toutefois l'objet d'une évaluation et être appliqués, le cas échéant.

Afin de prévenir les problèmes et troubles de santé mentale à l'avenir, il est fortement recommandé d'offrir une formation de sensibilisation aux traumatismes à tous les praticiens qui travaillent avec des enfants, ainsi que d'éduquer les enfants et les familles (d'accueil) sur les symptômes du traumatisme et la manière d'y faire face.

#### **Défis et recommandations pour des discussions supplémentaires**

Les pratiques et les points de vue échangés lors de cette conférence aboutissent à des recommandations utiles qui pourraient aider les États membres à améliorer leurs programmes

nationaux en matière de prise en charge des enfants et à élargir la collaboration entre toutes les parties concernées.

Toutefois, les Etats membres de l'UE se heurtent encore à de nombreux problèmes en ce qui concerne les enfants «revenants» et réfugiés en provenance de zones de conflit. Pour en surmonter certains, des discussions supplémentaires sont nécessaires pour trouver les solutions et les ajustements les plus efficaces, tant au niveau de l'UE qu'au niveau national, par exemple:

- 1) Le respect du **secret professionnel**.
  - Établir un mécanisme de partage de l'information entre les professionnels de différents services est important.
  - Cependant, un tel mécanisme doit garantir la protection de la vie privée et des droits des enfants.
- 2) La protection de la **vie privée** et des **droits** des enfants.
  - Le suivi de la sécurité des mineurs ne peut être appliqué que si les lois nationales le permettent et dans la mesure où elles ne peuvent être remplacées par d'autres interventions moins intrusives.
  - Dans de tels cas, des protocoles de tenue de registres et de dossiers dans des bases de données doivent être instaurés pour protéger les informations sensibles qui pourraient conduire à la stigmatisation et à l'étiquetage des enfants.
- 3) Le manque de **professionnels qualifiés** et le manque de **fonds**.
  - On relève des différences considérables entre les États membres en ce qui concerne la

législation, la structure, le nombre de professionnels qualifiés et les ressources financières. Les pays ne disposent pas tous d'un budget pour financer des programmes spécifiques.

- 4) Le manque de **recherches scientifiques** ou de **données probantes sur l'efficacité à long terme** des plans de prise en charge.
  - Tirer des enseignements des exemples de conflits passés (par exemple, les programmes destinés aux enfants qui ont connu la guerre dans les années 90).
  - Il est nécessaire de mener davantage de recherches fondées sur des données probantes au sujet du risque auxquels sont confrontés les enfants «revenants» et les réfugiés.
- 5) L'absence de **programmes spécifiques pour les enfants réfugiés**.
- 6) Le besoin de renforcer la **dimension religieuse** dans les programmes de désengagement des enfants endoctrinés par l'interprétation djihadiste de l'Islam, la loyauté envers Daesh et la haine envers les autres sociétés.
- 7) La nécessité d'engager un dialogue avec les **médias** <sup>(5)</sup>.
  - Les journalistes doivent être responsables et réfléchis. Les couvertures médiatiques négatives concernant les enfants «revenants» et réfugiés doivent être reconsidérées à la lumière de leur assimilation, de l'importance pour l'enfant de se sentir bien accueilli, et des déclarations négatives de cause à effet indésirables qui pourraient avoir une incidence sur leur victimisation et stigmatisation ultérieures.

---

<sup>(5)</sup> Voir le Manuel du RAN sur les [Interventions destinées aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine: les combattants terroristes étrangers et leur](#)

[famille](#), juillet 2017, pp. 83-85 (Section 8.2 «Questions liés à la communication et aux contre-discours»).

- Un dialogue renforcé avec des médias autres que les médias sociaux est donc nécessaire.

## II. La réinsertion des prisonniers après leur libération

Le deuxième thème abordé lors de la Conférence de haut niveau portait sur la libération et la réinsertion des prisonniers. De nombreux pays européens sont actuellement confrontés à la question de la libération d'un certain nombre d'extrémistes et de personnes condamnées pour terrorisme, qui se profile dans les mois et années à venir. On estime qu'il y a actuellement 2 000 personnes en prison ayant des opinions extrémistes et que 120 d'entre elles sortiront de prison en 2019. La libération des terroristes condamnés ne peut se faire sans une préparation préalable adéquate. Bien que *toutes* les personnes condamnées pour terrorisme ou radicalisées en prison ne représentent pas nécessairement des menaces pour la sécurité dans une mesure variable, certaines peuvent le faire. De fait, on dénombre déjà des cas d'individus qui se sont livrés à des actes terroristes après leur libération de prison. Le risque de s'engager dans des groupes radicaux ou extrémistes après la libération est également élevé.

Le cas des Pays-Bas, où sept personnes ont été arrêtées pour avoir préparé un attentat terroriste, en est un exemple récent. Les comploteurs planifiaient de commettre des attentats-suicides et étaient déterminés à utiliser des explosifs et se préparaient activement à passer à l'acte. Il s'agissait d'un cas sans précédent aux Pays-Bas. Fait important pour notre sujet, trois d'entre eux avaient déjà été arrêtés pour avoir tenté de se rendre en Syrie.

Cet exemple illustre la menace que représente aujourd'hui l'effondrement du territoire de Daesh.

Il subsiste, d'une part, de nombreuses factions de Daesh ou factions affiliées actives en Irak et en Syrie. D'autre part, le niveau actuel de la menace est accentué par un risque croissant de terrorisme national, alimenté par la diminution du territoire de Daesh et la propagande en ligne. Il en est de même pour les «revenants» et les personnes actuellement emprisonnées. Les États membres doivent se préparer à la libération de ces personnes des prisons européennes.

Il est important de mentionner que la radicalisation peut également se produire au sein même des prisons. Les personnes incarcérées sont vulnérables à la radicalisation du fait qu'elles ont déjà eu des démêlés avec le gouvernement et avec l'autorité. La prison peut alors constituer un environnement où le gouvernement est perçu comme l'ennemi, un espace de polarisation où règne le «nous contre eux».

Les participants ont convenu que la **réintégration et la réinsertion sociale sont essentielles** à la prévention de la récidive et, plus généralement, à la prévention des actes de violence commis par ces personnes. Un autre point d'accord général est que les mesures de réintégration et de réinsertion **commencent déjà en prison**. Cela signifie que les individus doivent avoir au préalable élaboré un plan de déradicalisation et de resocialisation pendant leur incarcération, faute de quoi ils courent le risque de retomber dans les milieux extrémistes et la criminalité.

**L'évaluation des risques** est devenue un outil important, tant pour la prison que pour la probation. Comme l'ont souligné la plupart des intervenants, la coopération **interinstitutionnelle** est essentielle à l'intégration sociale. Cette dernière nécessite la participation de nombreuses parties prenantes: communautés locales, systèmes d'éducation et de protection sociale, police, services sociaux et de santé, autorités

religieuses, etc. Les autorités locales doivent avoir connaissance des citoyens libérés afin d'être en mesure de les surveiller une fois qu'ils sont remis en liberté. Encourager ces citoyens à collaborer est essentiel et implique une relation de respect mutuel.

### Qu'avons-nous fait et que savons-nous jusqu'à présent?

Que ce soit en prison ou en probation, il est important de **clarifier vos objectifs** poursuivis dès le début lorsque vous **travaillez avec des détenus et des prisonniers libérés**. Les programmes en place dans les prisons d'Espagne <sup>(6)</sup> et d'Italie <sup>(7)</sup> visent clairement à réduire au minimum les récidives et à maximiser la réinsertion, et le régime de détention fait de la séparation des membres des groupes criminels organisés une composante importante de la prison.

En Suède, les détenus extrémistes ne sont en principe pas isolés, mais les adeptes sont séparés des meneurs <sup>(8)</sup>; cela est également valable en Belgique, tandis qu'en France, les détenus qui se montrent prêts à se désengager sont séparés de ceux qui ne le sont pas <sup>(9)</sup>. La Belgique a élaboré un plan d'action contre la radicalisation en prison, dans le cadre duquel les services de renseignement collaborent étroitement avec le système carcéral. Le gouvernement et le personnel pénitentiaire ont pour priorité de détecter ce qui se passe dans les prisons. Il existe

aujourd'hui aussi ce qu'on appelle des ailes deradex, où les terroristes endurcis et les idéologues sont maintenus à l'écart.

La question centrale qui se pose consisterait donc à ne **pas séparer les extrémistes des autres dans leur ensemble pendant toute la durée de leur emprisonnement, mais de les différencier en fonction de certains facteurs** liés au rôle, au degré d'idéologisation et à la volonté de se désengager, ainsi que sur la situation particulière dans certains contextes locaux.

Facteurs influençant le **succès du travail de réinsertion sociale**, en général, à trois niveaux: **cognitif, relationnel et professionnel**. En termes de réintégration, il est donc important d'aborder et de remettre en question les idées, les perceptions et les visions du monde extrémistes; d'exploiter les relations sociales existantes et d'en créer de nouvelles si nécessaire; et de favoriser des occupations significatives, de préférence sous la forme d'un emploi. Pour ce faire, des plans d'action individuels et des structures institutionnelles doivent être adaptés ou créés. Les recherches sur la réinsertion des délinquants issus de la criminalité organisée confirment également l'importance des réseaux de soutien communautaire et de l'emploi pour la réinsertion dans la société, et soulignent l'importance de remettre en question les valeurs et croyances antisociales <sup>(10)</sup>. Les outils antérieurs utilisés dans

---

<sup>(6)</sup> Centre d'excellence du RAN, Le rôle de la religion dans les programmes de sortie et le conseil religieux dans le contexte de la prison et de la probation, article ex-post. Madrid, Espagne: Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2017.

<sup>(7)</sup> RAN P&P, article ex post. Venise et Padoue, Italie: Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2016.

<sup>(8)</sup> Article ex-post du Centre d'excellence du RAN, Y a-t-il une montée de l'extrémisme de droite? Prague, République tchèque: Réseau de sensibilisation à la

radicalisation, 2017. Voir également: RAN P&P, article ex post Réseau de sensibilisation à la radicalisation. (2016).

<sup>(9)</sup> RAN P&P, Article ex-post Stockholm, Suède: Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2016.

<sup>(10)</sup> Stys, Y., & Ruddell, R., Organized crime offenders in Canada: Risk, reform, and recidivism. *Journal of Offender Rehabilitation*, Vol. 52, Iss. 2, 2013, 75–97. doi:10.1080/10509674.2012.734370

le cadre du travail avec les familles peuvent être adaptés au cas des délinquants incarcérés <sup>(11)</sup>.

Il est essentiel de réaliser des **contrôles pendant la période de probation**. Des procédures de contrôle normalisées sont utilisées dans plusieurs pays européens et il est reconnu que les agents de probation responsables des détenus radicalisés après leur libération doivent être formés et spécialisés <sup>(12)</sup>. **Les outils d'évaluation des risques** dans ce contexte sont également essentiels et il en existe plusieurs types conçus à des fins diverses <sup>(13)</sup>. Dans ces domaines, la formation spécialisée du personnel pénitentiaire et de probation doit être renforcée <sup>(14)</sup>. De surcroît, le respect de la **primauté du droit et le professionnalisme du personnel en prison et en probation sont essentiels**. En définitive, les conditions sub-optimales en prison sont en corrélation avec le taux de récidives <sup>(15)</sup>.

**Pour que la réinsertion et la réadaptation fonctionnent, il est nécessaire d'impliquer également la communauté**, ce qui implique de nouer des relations constructives et de qualité. Les autorités croates, par exemple, ont développé une bonne coopération avec la communauté islamique; en conséquence, les musulmans

constituent une partie constructive de la société croate. En décembre 2012, la communauté islamique a signé un accord sur les droits et obligations de la communauté islamique en Croatie. Ils ont participé aux efforts de prévention et à la lutte contre le terrorisme, en travaillant avec les migrants, les réfugiés, les agences de renseignement, etc. La Croatie est prête à partager son expérience sur la création d'un islam européen.

En France, le projet PAIRS vise à réhabiliter des détenus radicalisés libérés: il s'agit d'un cadre d'accompagnement avec des travailleurs sociaux et de santé mentale, ainsi que des avocats et autres intervenants. Le Royaume-Uni dispose d'un programme de désengagement qui prévoit une série d'interventions adaptées pour faire face à la montée de la radicalisation. Ce programme offre un bon exemple de travail interinstitutionnel et offre un soutien idéologique, de mentorat et religieux. Les deux programmes sont obligatoires. Ces programmes doivent nous inspirer et nous devons en tirer des enseignements.

La Bulgarie n'a pas encore connu de cas de radicalisation en prison, ou de tentatives d'adhésion à une idéologie violente, si bien que le

---

<sup>(11)</sup> Article ex-post du Centre d'excellence du RAN, Travailler avec les familles et préserver les enfants de la radicalisation, guide étape par étape pour les praticiens et les responsables politiques. Nice, France: Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2017.

<sup>(12)</sup> Article ex-post du Centre d'excellence du RAN, de RAN P&P et du CEP (Organisation européenne de la probation), Dublin, Irlande: Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2017. Pour obtenir plus de précisions sur les modèles nationaux, voir: article ex-post RAN P&P. Venise et Padoue, Italie: Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2016.

<sup>(13)</sup> Élaboration, mise en œuvre et utilisation de l'évaluation des risques pour les délinquants extrémistes et terroristes violents, article ex-post.

Bruxelles, Belgique: Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2018.

<sup>(14)</sup> Élaboration, mise en œuvre et utilisation de l'évaluation des risques pour les délinquants extrémistes et terroristes violents, article ex-post. Bruxelles, Belgique: Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2018.

<sup>(15)</sup> Les études montrent une corrélation positive entre la dureté des conditions d'incarcération (surpopulation et nombre de décès en prison) et les récidives. Drago, F., Galbiati, R., & Vertova, P., Prison conditions and recidivism. *American Law and Economics Review*, Vol. 13, Iss. 1, 2011, 103–130. doi:10.1093/aler/ahq024

niveau de menace reste faible dans le pays. Toutefois, cette situation peut évoluer et, pour surmonter ce défi, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de coopération, de dialogue, d'échange d'informations et de coordination aux niveaux national et international. La prévention est intégrée dans le travail quotidien des agents de première ligne afin d'identifier au plus tôt les personnes vulnérables à la radicalisation. Dans un premier temps, dès qu'une personne est envoyée en prison, des informations sont collectées sur son passé, ses antécédents criminels, sa personnalité, son idéologie et son comportement, ce qui constitue un élément important pour la mise au point d'un programme de réhabilitation sur mesure.

La recherche est également cruciale, dans la mesure où un large éventail de facteurs peuvent pousser une personne à l'extrémisme. Dans les prisons bulgares, l'évaluation des risques de récidive a lieu dès le début de la peine; des évaluations statiques et psychologiques servent de base aux conclusions concernant les étapes de la procédure. **Le personnel doit posséder les compétences nécessaires pour identifier correctement les signes de radicalisation;** c'est pourquoi un programme de formation du personnel comporte des modules spécifiques pour le doter de notions sur la radicalisation, les principes de gestion des cas, les mesures à prendre, etc. Un programme de promotion de la culture, de la religion et du dialogue ethnique a été mis en œuvre en 2017 dans les prisons bulgares afin de réduire la violence interethnique et de promouvoir la tolérance entre les personnes purgeant une peine de prison. Un programme spécial préalable à la libération prépare les individus à la vie en dehors de la prison dans le but de faciliter leur intégration sociale. Des programmes visant à réduire les inégalités et la discrimination, à promouvoir la tolérance et à

accroître l'inclusion sociale sont également en place, ces facteurs étant les principaux qui permettent de lutter activement contre une radicalisation potentielle, surtout lorsqu'elle est alimentée par des considérations religieuses ou ethniques.

Aux Pays-Bas, des efforts considérables ont été déployés pour aider les autorités locales à jouer leur rôle dans la prévention de la radicalisation conduisant à la violence, y compris dans le contexte des prisons. L'accent a été mis sur le développement d'équipes locales d'intervention en coopération interinstitutionnelle. Dans cette approche, les acteurs locaux jouent un rôle clé dans la lutte contre le terrorisme. À la suite de deux assassinats terroristes, il est apparu que les investissements n'étaient pas suffisants pour maintenir nos connaissances et nos programmes en place. L'enseignement qui en a été tiré est que **les efforts de prévention doivent être intégrés dans les activités quotidiennes.** L'objectif est de s'assurer que les praticiens de première ligne sont capables de reconnaître les premiers signes de radicalisation dans le cadre de leur travail. Cette mesure peut également s'appliquer à la réinsertion sociale et à la prévention des récidives.

En Belgique, la réadaptation et la réinsertion relèvent des compétences régionales, tandis que la détention et l'administration pénitentiaire sont de compétence fédérale. **La réadaptation et la réinsertion suivent une approche interinstitutionnelle.** À la suite d'une libération de prison, les autorités locales doivent disposer d'un bon flux d'informations. En ce qui concerne les personnes qui sont libérées sous condition, le système judiciaire est suivi par des agents de probation. Il convient toutefois de développer davantage les structures: cellules de sécurité locales intégrées et groupes de travail locaux pour partager les informations, évaluer les risques et

s'assurer que le service est le mieux positionné pour entreprendre une action donnée.

### **Que devrions-nous améliorer?**

Globalement, **l'éventail des délinquants auxquels nous avons affaire est en fait très large, ce qui signifie que le spectre des interventions pourrait également devoir être élargi.**

**Dans le contexte de la réintégration, il est essentiel d'assurer l'inclusion sociale au moment de la libération,** avec la possibilité de participer aux processus sociaux.

Il faut investir davantage dans la réinsertion et la réintégration et dans les programmes de tutorat pour les **jeunes**. Une priorité devrait également être accordée à la prévention de la radicalisation de la fratrie.

**Les mesures prises à l'intérieur comme à l'extérieur de la prison doivent faire l'objet d'une étroite coordination.** Cette disposition se révèle particulièrement pertinente dans les cas où les détenus sont libérés avant la fin de leur peine.

**Les procédures à suivre dans le cas de ces détenus libérés devraient également être systématisées et normalisées** plutôt que d'être définies au cas par cas. Sinon, les individus perdront facilement leur motivation à participer à de tels programmes.

**Des procédures, des structures et des réglementations normalisées doivent être mises en place en ce qui concerne le partage de l'information et la protection des données,** sur lesquelles les informations peuvent être partagées.

**Les relations entre les différents organismes qui interviennent** doivent également faire l'objet d'un travail qui garantisse le respect mutuel et la compréhension de la **culture professionnelle des uns et des autres**. Il importe de savoir ce que les différentes organisations qui interviennent

attendent les uns des autres en matière de partage de l'information. La confiance est nécessaire pour le faire. La relation entre le système judiciaire et l'administration, en particulier, doit être améliorée. Instaurer la confiance peut se faire, par exemple, en créant et en convenant un objectif de travail commun, comme la réinsertion de la personne et la sécurité publique. La nécessité de recruter plus de personnel et de le former, mais aussi de le protéger, étant donné qu'il est souvent exposé politiquement, constitue aussi un facteur connexe.

**Les familles et les communautés doivent être davantage impliquées dans la réintégration** et doivent également être guidées à cette fin. Le sentiment d'appartenance est un besoin humain. Les organisations extrémistes en sont conscientes et disposent de stratégies de recrutement spécifiques, y compris aux portes des prisons. Il est donc nécessaire, en contrepartie, de procurer aux détenus, sur une base individuelle, un sentiment d'appartenance à un groupe. Les familles peuvent accompagner ce processus. Les amis peuvent aussi y contribuer: ils créent un autre espace de conseil et de soutien. Plus généralement, les personnes qui peuvent apporter leur aide doivent être identifiées à l'avance. Il s'agit d'une approche systémique, et ces acteurs ont besoin de soutien. Par exemple, comment gérer les émotions au retour des combattants terroristes étrangers dans leur famille. Au-delà de l'espace familial, la question qui se pose dans tous les cas est la suivante: où iront les prisonniers une fois libérés? Dans quelle communauté? Quelles sont les organisations qui travaillent au sein de ces communautés et qui participent dans ce contexte? Il est important de prêter attention à l'influence des médias: quelle information donneront-ils au public au moment de leur libération? La réinsertion sociale est connue et généralement

acceptée par le grand public, mais les délinquants terroristes posent des questions particulières. Nous devons également garder à l'esprit qu'ils peuvent être stigmatisés une fois de retour dans les communautés, si bien que des stratégies dans ces domaines peuvent également être développées.

**Une stratégie médiatique doit être élaborée au sujet des modes de communication au moment de la libération des détenus.** Ces derniers ne doivent pas devenir des vedettes ou des héros aux yeux des personnes vulnérables par le biais des messages relayés par les médias.

**Les politiciens doivent également se mobiliser pour changer l'opinion publique sur la question des prisonniers libérés.** Cette démarche se heurte à des difficultés, du fait que la réinsertion des personnes reconnues coupables de terrorisme ne suscite pas l'adhésion de la population. Des fonds doivent néanmoins être injectés dans des programmes de réinsertion, même si ces mesures sont impopulaires. La gestion de cas similaires, notamment ceux de délinquants sexuels ou de pédophiles, pourrait inspirer des pratiques utiles en ce qui concerne la façon dont l'information circule entre les écoles et les quartiers, dont les risques sont évalués et partagés, et dont les émotions du grand public peuvent être apaisées.

Les interventions et les stratégies doivent être **évaluées** en permanence, de manière à les adapter aux nouvelles circonstances. Des échanges et un **apprentissage mutuel** sont nécessaires entre les pays à différents niveaux et entre les politiques et les pratiques.

**Notre travail requiert une plus grande intégration de la recherche;** des exemples inspirés d'autres domaines mériteraient d'être utilisés, et il est tout aussi nécessaire que les débats soient davantage fondés sur des données concrètes afin de ne pas sous-estimer ou surestimer le risque. La recherche

dans ce domaine devrait également se concentrer sur l'impact de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent et considérer de gros échantillons afin d'en évaluer correctement l'efficacité.

Au niveau systémique, nous devons réfléchir à des **stratégies et à des changements à long terme.** Pour y parvenir, il est indispensable de raisonner par des structures plutôt que des projets ponctuels, incluant le renforcement de celles qui existent déjà, ce qui demande du temps.

**Il faut accroître les investissements dans les systèmes pénitentiaires en général, qui sont souvent surpeuplés et en sous-effectif.** Des investissements sont également nécessaires dans l'intervention, l'évaluation des risques et la formation, ainsi que dans les programmes de sortie et la mise en œuvre de recommandations sophistiquées.

Sur un plan plus large, un bon équilibre doit être trouvé entre la prise en charge des personnes les plus vulnérables de la société et la sécurité pour tous les citoyens.

### **Orientation et développement futurs**

Au cours de la réunion, une série de questions ont été signalées comme devant faire l'objet d'une attention et d'un développement futurs.

De manière générale, mais aussi dans le domaine de la réinsertion et de la réintégration, un appel a été lancé en faveur de la poursuite des **échanges et de la coopération**, dans la mesure où aucune entité unique ne peut apporter à elle seule la réponse au problème. S'il est vrai que les approches qui ont fait leurs preuves devraient être reproduites dans d'autres pays également, des orientations supplémentaires sont nécessaires: élaboration de manuels pratiques, de boîtes à outils, d'ateliers et de **formations**, afin de développer les compétences nécessaires. Il est



important de ne pas perdre de vue l'aspect pratique. Les produits doivent être accessibles et pratiques.

La coopération interinstitutionnelle doit être renforcée. Que ce soit dans la phase de réinsertion ou dans celle de la prévention de la radicalisation en prison, **l'expertise et l'apport de plusieurs types d'institutions autres que la prison et la probation proprement dite sont nécessaires**. Les autorités pénitentiaires et de probation devraient donc impliquer ces autres acteurs, dans la mesure où cela est nécessaire et possible. Les différences entre les systèmes pénitentiaires et de probation des États membres de l'UE rendent difficiles les comparaisons en matière de coopération interinstitutionnelle, mais certains éléments se révèlent globalement applicables, tels que la poursuite du travail de réinsertion pendant la probation et la coopération avec les autorités et les acteurs sociaux locaux. Dans ce contexte, il est recommandé d'élaborer un langage et des outils communs, de renforcer la confiance et les relations personnelles et d'établir des accords de partage des informations <sup>(16)</sup>.

Par ailleurs, plus généralement, il a été suggéré de **dépasser les frontières de l'Europe pour voir si d'autres intervenants peuvent nous éclairer et nous inspirer**. Il peut être nécessaire de reconsidérer la situation et de voir quels sont les points spécifiques qu'il pourrait être nécessaire de développer de manière plus approfondie.

**Les évaluations des risques** doivent être **adaptées à des circonstances spécifiques**, telles que les besoins, le risque, la récidive ou l'évaluation de la résilience. **Des structures et des procédures sont**

**également nécessaires pour évaluer la résilience**: quels sont les besoins du détenu ou du prisonnier libéré, et sur quel point pouvons-nous le convaincre de quitter ce groupe extrémiste? À l'heure actuelle, il revient au travailleur social d'évaluer la situation. Des outils d'évaluation des risques font déjà référence à la sécurité publique, mais aucun ne concerne le changement personnel. Par ailleurs, comme le souligne le rapport final du Groupe d'experts de haut niveau de la Commission sur la radicalisation (HLCEG-R) <sup>(17)</sup>, les outils d'évaluation des risques doivent être approfondis.

Le même rapport suggère en outre la nécessité **d'évaluer les programmes de sortie, de réadaptation et de réinsertion existants** et d'accroître le partage des programmes déjà évalués/audités.

Les «**revenants**» méritent d'être examinés de plus près. L'expérience néerlandaise a montré que les «**revenants**», une fois libérés, avaient tendance à s'intégrer; cependant, cette tendance pourrait s'expliquer par le fait qu'ils n'étaient pas radicalisés de manière caractérisée.

La question des **enfants** a également été abordée. **De nombreux prisonniers extrémistes ont des enfants et il y a lieu de réfléchir à la meilleure façon de procéder en ce qui concerne les contacts et les implications sur la perception du public**. La création d'une chambre d'enfants dans une prison par une initiative albanaise pourrait servir de point de départ pour progresser sur cette question.

Toutes les **présidences** ont souligné leur **attachement à la question de la réinsertion et de la réintégration, ainsi qu'à la lutte contre la**

---

<sup>(16)</sup> RAN P&P, article ex-post Stockholm, Suède: Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2016.

<sup>(17)</sup> Se reporter au Groupe d'experts de haut niveau de la Commission sur la radicalisation (HLCEG-R), [Rapport final](#), 18 mai 2018.

**radicalisation de manière plus générale.** La présidence autrichienne de 2018 a souligné l'importance de la sécurité et de l'humanité, ainsi que l'importance de parler des valeurs et libertés de l'UE et de les diffuser. La Roumanie a souligné qu'elle n'est actuellement pas confrontée à une menace imminente de radicalisation; elle est toutefois préoccupée par les dimensions du phénomène ces dernières années et s'est engagée à coopérer entre les gouvernements, à créer des réseaux et à partager des informations entre décideurs politiques, praticiens et chercheurs pour renforcer les connaissances dans ce domaine. De surcroît, il est nécessaire de mettre ces connaissances en pratique. Une stratégie de prévention sera élaborée et la présidence roumaine se concentrera en particulier sur la radicalisation en ligne et dans les prisons, en accordant une attention particulière au recensement des meilleures pratiques et à la réinsertion.

### Autres questions afférentes abordées

Une autre question soulevée est celle de la «**pensée critique**» dans le contexte du **désengagement**. La promotion de la pensée critique est un élément central de la prévention primaire et secondaire; elle peut et devrait cependant être davantage incluse au niveau de la prévention tertiaire.

Les participants ont également évoqué la question des **fausses nouvelles** et la nécessité de travailler sur notre communication concernant l'UE et ses activités. Il est également important de former des praticiens de première ligne dans ce domaine.

---

(<sup>18</sup>) Article ex-post du Centre d'excellence du RAN, Y a-t-il une montée de l'extrémisme de droite? Prague, République tchèque: Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2017.

**Les médias en général sont une partie prenante à laquelle il faut accorder plus d'attention et qui doit être davantage impliquée.** Le signalement a des effets importants sur le travail de prévention, notamment la réinsertion et la prévention des crimes violents. Une section spécifique est déjà consacrée, sous le titre «Questions transversales», aux communications avec les médias dans le [Manuel du RAN, Interventions destinées aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine](#). Nous devons trouver des moyens d'atteindre les journalistes et de les sensibiliser à l'importance d'une couverture médiatique responsable. Nous avons mentionné ces aspects dans les politiques, nous devons maintenant aller plus loin et aller vers les praticiens et nous engager auprès d'autres médias et les réseaux sociaux.

Pour conclure sur ce point, bien que l'objectif soit naturellement de diffuser le plus largement possible les programmes de prévention, il faut aussi reconnaître que tous les objectifs et tous les individus ne peuvent pas toujours être atteints. La recherche et les réunions précédentes ont montré que les individus profondément endoctrinés sont plus difficiles à déradicaliser et à désengager que ceux qui n'ont qu'une connaissance idéologique superficielle, et même que les délinquants violents <sup>18</sup>. **Des solutions doivent donc être trouvées pour minimiser les risques de récurrence, même si l'intervention au niveau individuel échoue.** À cet égard, la recherche a débouché sur de nouvelles approches intéressantes de la prévention du terrorisme en vue de réduire les *occasions de commettre des actes de terrorisme*, plutôt que les motifs qui poussent à le faire (<sup>19</sup>). De telles approches pourraient être transposées dans des

(<sup>19</sup>) Taylor, M., & Currie, P.M., *Terrorism and affordance*. New York: Bloomsbury Academic, 2012.

politiques et des pratiques concrètes. Nous pouvons également examiner des affaires classées pour comprendre la situation de personnes à forte conviction idéologique qui n'ont pas commis d'actes de violence, en dépit de leurs opinions radicales.

## Références de documents du RAN pour des lectures complémentaires

1. Cornwall, S., & Molenkamp, M., [Élaboration, mise en œuvre et utilisation de l'évaluation des risques pour les délinquants extrémistes et terroristes violents](#), document ex-post. Bruxelles, Belgique: Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2018.
2. Molenkamp, M., & Davenport, N., [L'importance des réseaux familiaux et sociaux pour la réinsertion des délinquants extrémistes \(violents\) et terroristes](#), article ex-post. Utrecht, Pays-Bas: Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2018.
3. Nordbruch, G., [Le rôle de l'éducation pour prévenir la radicalisation](#), document d'analyse. Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2016.
4. Perešin, A., [Renforcer la résilience chez les jeunes enfants élevés dans des environnements extrémistes, particulièrement les enfants «revenants»](#), article ex-post. Varsovie, Pologne: Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2018.
5. Document d'analyse du Centre d'Excellence du RAN, [Retour des enfants dans leur pays d'origine après un séjour dans des zones de conflit](#). Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2016.
6. Article ex-post du Centre d'Excellence du RAN, [Défis communs de la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent dans les Balkans occidentaux et l'Union européenne](#). Sofia, Bulgarie: Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2018.
7. [Article ex-post du Centre d'excellence du RAN, de RAN P&P et du CEP \(Organisation européenne de la probation\)](#). Dublin, Irlande: Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2017.
8. Centre d'excellence du RAN, Manuel du RAN sur les [Interventions destinées aux personnes qui rentrent dans leur pays d'origine : les combattants terroristes étrangers et leur famille](#). Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2017.
9. Article ex-post du Centre d'excellence du RAN, [Y a-t-il une montée de l'extrémisme de droite?](#) Prague, République tchèque: Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2017.
10. Centre d'excellence du RAN, [Le rôle de la religion dans les programmes de sortie et le conseil religieux dans le contexte de la prison et de la probation](#), article ex-post. Madrid, Espagne: Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2017.
11. [Article ex-post du Centre d'excellence du RAN, Travailler avec les familles et préserver les enfants de la radicalisation, guide étape par étape pour les praticiens et les responsables politiques](#). Nice, France: Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2017.
12. [RAN P&P, article ex-post](#). Riga, Lettonie: Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2016.
13. RAN P&P, [document ex-post](#). Stockholm, Suède: Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2016.
14. RAN P&P, [article ex-post](#). Venise et Padoue, Italie: Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2016.
15. RAN Prevent, [Manifeste pour l'éducation - Donner les moyens d'agir aux éducateurs et aux établissements scolaires](#). Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2015.

16. Schuurman, B., & van der Heide, L., [Retour des combattants étrangers dans leur pays d'origine et enjeux de réinsertion.](#) document d'analyse. Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2016.
17. van der Velden, M., & Krasenberg, J., [Le trouble de stress post-traumatique, les traumatismes, le stress et le risque de se tourner vers la violence ou d'y revenir.](#) document ex-post. Lisbonne, Portugal: Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2018.
18. Verdegaal, M., [Enfants vulnérables élevés dans un environnement extrémiste.](#) article ex-post. Stockholm, Suède: Réseau de sensibilisation à la radicalisation, 2018.